

# Ordonnance du 24 octobre 2007 sur les conférences régionales (OCR; RSB 170.211)

## Art. 9

### Comptabilité

<sup>1</sup> Les conférences régionales gèrent leurs finances conformément aux dispositions applicables aux communes.

<sup>2</sup> Le plan comptable est fixé de manière contraignante à l'annexe 2. Il est possible de déroger à la classification par tâches avec l'autorisation de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

## Annexe 2

### ad article 9

#### Plan comptable des conférences régionales

##### I. Compte administratif classé par tâches

0 Administration de la conférence régionale	7 Protection de l'environnement et aménagement
01 Organes de la conférence régionale	79 Aménagement
013 Assemblée régionale	793 Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU)
014 Commissions	794 Plans directeurs régionaux
015 Directoire	795 Plans sectoriels, conceptions, études de base
02 Secrétariat	796 Plans de quartier régionaux
029 Secrétariat	8 Economie publique
3 Culture	83 Tourisme
30 Encouragement à la culture	831 Promotion touristique régionale
301 Musées	832 Marketing régional
30 Théâtre	84 Industrie, artisanat et commerce
303 Orchestre	841 Promotion économique régionale
304 Autres tâches culturelles régionales	86 Energie
5 Affaires sociales	863 Conseil en matière d'énergie à l'échelle régionale
58 Aide sociale	88 Politique régionale
586 Projets régionaux dans le domaine social	880 Management régional
589 Commission des affaires sociales	881 Stratégies et programmes régionaux de développement
6 Trafic	882 Autres tâches de politique régionale

65 Trafic régional	9 Finances
650 Entreprises de trafic régional	94 Administration du patrimoine et des dettes
651 Entreprises de trafic local	940 Intérêts
652 Entreprises de trafic local	99 Charges non ventilées
653 Planification et coordination régionales des transports	990 Dépréciations
654 Trafic intermodal (parcs de dissuasion, emplacements à vélos)	995 Charges et revenus neutres
655 Prestations supplémentaires de transport régional	999 Clôture

## II. Compte de fonctionnement classé par natures

3 Charges	37 Subventions redistribuées
30 Charges de personnel	372 Communes
300 Indemnités, jetons de présence pour l'assemblée régionale, le directoire et les commissions	374 Entreprises semi-publiques
301 Personnel du secrétariat	375 Institutions privées
303 Assurances sociales	38 Attributions aux financements spéciaux
304 Caisses de pensions et de prévoyance	380 Attributions aux financements spéciaux
305 Assurance maladie et accidents	39 Imputations internes
308 Personnel temporaire	390 Charges imputées
309 Autres charges de personnel	391 Intérêts imputés
31 Biens, services et marchandises	392 Dépréciations imputées
310 Fournitures de bureau, imprimés	395 Revenus imputés
311 Mobilier (achat)	4 Revenus
312 Eau, énergie, combustibles	42 Revenus des biens
313 Autres marchandises	421 Disponibilités et créances
314 Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles	422 Placements du patrimoine financier
315 Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers	429 Autres revenus des biens
316 Loyers, fermages, redevances d'utilisation	43 Dédommagements
317 Dédommagements pour déplacements	434 Revenus de prestations de services
318 Honoraires pour prestations de services	435 Ventes
319 Frais divers	436 Remboursements
32 Intérêts passif	439 Autres dédommagements
321 Dettes à court terme	45 Remboursements de collectivités

	publiques
322 Dettes à moyen et à long terme	451 Canton
323 Dettes envers des entités particulières	452 Communes
329 Autres intérêts passifs	46 Subvention
33 Dépréciations	460 Confédération
330 Patrimoine financier	461 Canton
331 Dépréciations harmonisées	462 Communes
332 Dépréciations complémentaires	469 Autres subventions acquises
333 Découvert du bilan	47 Subventions redistribuées
34 Parts à des contributions sans affectation	472 Communes
341 Canton	474 Entreprises semi-publiques
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	475 Institutions privées
351 Canton	48 Prélèvements sur les financements spéciaux
352 Communes	480 Prélèvements sur les financements spéciaux
36 Subventions accordées	49 Imputations internes
362 Communes	490 Charges imputées
364 Entreprises semi-publiques	491 Intérêts imputés
365 Institutions privées	492 Dépréciations imputées
367 Etranger/organisations internationales	495 Revenus imputés

### III. Comptes du bilan

1 Actif	1390 Découvert du bilan
10 Patrimoine financier	2 Passif
100 Disponibilités	20 Engagements
1000 Caisse	200 Engagements courants
1001 Compte postal	2000 Créanciers
1002 Banques	2001 Dépôts de tiers
101 Avoirs	2003 Dédommagements à verser à des collectivités publiques
1010 Avances	2005 Subventions à redistribuer
1011 Comptes courants	2006 Comptes courants
1013 Remboursements de collectivités publiques	2009 Autres engagements courants
1014 Subventions de collectivités publiques	201 Dettes à court terme
1015 Autres débiteurs	2010 Banques
1016 Avoirs à terme fixe	2011 Collectivités de droit public

1019 Autres avoirs	2019 Autres dettes à court terme
102 Placements	202 Dettes à moyen et à long terme
1020 Avoirs à revenu fixe	2021 Emprunts garantis par reconnaissance de dette
1022 Prêts	2029 Autres dettes à moyen et à long terme
103 Actifs transitoires	204 Provisions
1030 Actifs transitoires	2040 Compte de fonctionnement
11 Patrimoine administratif	2049 Comptes correctifs d'actifs
114 Investissements propres	205 Passifs transitoires
146 Mobilier, machines, véhicules	2050 Passifs transitoires
115 Prêts et participations permanentes	22 Financements spéciaux
1155 Institutions privées	228 Engagements envers les financements spéciaux
12 Financements spéciaux	2280 Engagements envers les financements spéciaux fondés sur le droit supérieur
128 Avances aux financements spéciaux	2281 Engagements envers les financements spéciaux fondés sur un règlement
1280 Avances aux financements spéciaux fondés sur le droit supérieur	23 Fortune nette
1281 Avances aux financements spéciaux fondés sur un règlement	2390 Fortune nette
13 Découvert du bilan	